

[Text]

Mr. Caccia: Mr. Chairman, on a point of order.

I object very strenuously to this line of questioning and Mr. Reilly who is new on this Committee had better learn that we have a standard of questioning the officials here and it is a very high one. This is not a kangaroo court.

Mr. Alexander: Mr. Chairman, on a point of order.

The Chairman: Mr. Alexander.

Mr. Alexander: I would say that you have questioners who are more vigorous than others, but I cannot see anything improper with the type of questioning that Mr. Reilly is putting forth. It may not please some members; it may not even please the witness. But it is not ungentlemanly conduct, it is not browbeating the witness: he is asking for a simple answer, yes or no. If Mr. Reilly believes and not only alleges that the witness is evading the question, I do not see anything wrong with it all. I do not understand it: it is still on a high level.

Mr. Reilly: Mr. Chairman, if I may, I am attempting to lead evidence from this witness in what I believe is the accepted fashion of examination or cross-examination of a witness: the two functions seem to be inextricably bound up with one another in these proceedings. I have not made a speech; I have not declaimed; I am simply trying to lead some evidence before this Committee for the enlightenment of the members. I asked a very simple question and I asked for a 'yes or no' answer. I have still to receive it. I do not really think I am being unreasonable or taking part in what Mr. Caccia calls a kangaroo court, whatever that may be, which is presumably one upon which he does not have the majority.

Mr. MacGuigan: Mr. Chairman, I do not believe anyone on this Committee has a right to a 'yes or no' answer. The witness has the right to answer a question in his own fashion and the Committee can draw whatever conclusions it wishes from the question and the answer.

Mr. Lang: Mr. Chairman, if I may say so, I have been somewhat uneasy about questions on conversations and letters and when they took place, which probably would not ordinarily be allowed by the Chairman to be put to the witness. I am in the difficulty of not being the Minister directly responsible and I therefore watched this for a while. But I think the questioning does go somewhat far. It would be useful if we were able to deal with the matters in the bill before us which seems to me to be an important one.

Mr. Reilly: Me too, I am working under a massive disadvantage in not having before us the Minister responsible. Even if the Minister now responsible were before us he himself would be in no position to enlighten us in this matter. It is a matter which, whether the government likes it or not, I place some importance and I think some of my colleagues place some importance. If it is all the same to you, I would like to get on with trying to find out what the background is in the most expeditious way possible. We did not ask for a civil servant to appear before this Committee. In fact, in another committee I objected to his answering questions, but he was thrust upon us because it

[Interpretation]

M. Caccia: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Je m'oppose extrêmement vigoureusement à ce genre de question et M. Reilly qui est nouveau venu au Comité aurait intérêt à apprendre que nous avons certaines normes lorsqu'il s'agit de l'interrogatoire de fonctionnaires et que ces normes sont très élevées. Il ne s'agit pas d'un tribunal.

M. Alexander: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Alexander.

M. Alexander: Je dirais que certains députés posent des questions de manière plus vigoureuse que d'autres, mais je ne vois rien qu'on pourrait reprocher à la manière dont M. Reilly pose ses questions. Cela peut ne pas plaire à certains membres, cela peut également ne pas plaire au témoin. Mais cette manière d'agir n'est nullement discourttoise, nous n'essayons pas d'enfoncer le témoin: le député demande simplement une réponse, oui ou non. Si M. Reilly croit et ne se borne pas à alléguer que le témoin essaie de répondre par un faux-fuyant, je n'ai rien à lui reprocher. Je ne comprends pas; les normes restent malgré tout élevées.

M. Reilly: Monsieur le président, si vous me le permettez, j'essaie d'obtenir un témoignage d'une manière qui, je crois, est conforme à la procédure des interrogatoires. J'ai posé une question très simple et j'ai demandé une réponse par oui ou par non. Je ne l'ai pas encore reçue. Je ne pense pas vraiment qu'il soit déraisonnable de ma part de jouer un rôle d'avocat au tribunal, comme le dit M. Caccia, quel que soit d'ailleurs ce tribunal, alors que de toutes manières ce dernier n'y représente pas la majorité.

M. MacGuigan: Monsieur le président, je ne crois pas que qui que ce soit au Comité ait le droit d'exiger une réponse par oui ou par non. Le témoin a le droit de répondre à la question comme il le veut et le Comité peut en tirer les conclusions qu'il désire d'après la question et la réponse qui y est donnée.

M. Lang: Monsieur le président, si vous me le permettez, les questions et les conversations relatives aux lettres et aux dates où celles-ci ont été envoyées m'ont mis quelque peu mal à l'aise. Le président ne devrait normalement pas autoriser les membres à poser ce genre de questions à un témoin. Ma position est difficile puisque je ne suis pas le ministre directement responsable et j'ai observé la situation depuis quelque temps. Mais je pense que les questions posées vont un peu trop loin. Il pourrait être utile de nous occuper de questions abordées par le projet de loi dont nous sommes saisis et qu'il me semble être important.

M. Reilly: Moi aussi, je suis fortement désavantagé par le fait que le ministre responsable ne soit pas là. Même si le ministre responsable se trouvait devant nous, il ne pourrait pas nous éclairer davantage. Il s'agit d'une question à laquelle j'accorde une certaine importance, que le gouvernement le veuille ou pas, et à laquelle certains de mes collègues accordent également, à mon avis, une certaine importance. Si cela ne vous fait rien, j'aimerais continuer et essayer de déterminer le plus rapidement possible ce qui se cache derrière tout cela. Nous n'avons pas demandé à un fonctionnaire de comparaître devant le Comité. En fait, au cours d'une séance d'un autre comité, je me suis